

A la fin de décembre 1602, de grands dégâts furent commis par les eaux de l'Azergues et de la Saône. Le grand froid arrivant immédiatement après, l'eau qui avait envahi les maisons sur les bords de ces deux rivières, y gela si fort qu'elle fut conservée ainsi jusqu'au printemps. Ce long séjour des eaux dans les caves et les maisons, amena vers les chaleurs une cruelle épidémie de fièvre paludéenne, qui emporta bon nombre d'habitants (30).

En 1603, Charles Balbian, toujours grand sacristain de Chazay, reconnaît devoir au grand prieur d'Ainay un revenu annuel de 59 sols et de six livres de cire ; c'était la rétribution que chaque année la sacristie de Chazay payait au couvent d'Ainay (31).

En 1609, il renouvelle le bail à ferme des revenus de la sacristie avec les sieurs Gaspard Émery et Benoît Pardy ; de plus il passe un bail à ferme avec les mêmes de tous les revenus des sacristies de Civrieux, de Lozanne et de Marcilly, qui dépendaient de la sacristie de Chazay ; le tout moyennant trente livres de rente annuelle, et cela pour sept ans (32).

De grands froids eurent lieu dans le courant de l'année 1607. Ils furent si intenses que tous les cours d'eau gelèrent et plusieurs voyageurs furent trouvés morts de froid dans nos campagnes et sur les routes. Les bestiaux eurent beaucoup à souffrir dans les étables et périrent en grand nombre. Les vignes furent endommagées et la récolte de l'année se trouva fort compromise. Le dégel amena au

---

(30) Serrant. *Hist. d'Anse*, p. 183.

(31) Arch. du Rhône. Ainay. 2<sup>e</sup> arm., vol. 47, chart. 3 bis.

(32) Arch. du Rhône. Ainay. 2<sup>e</sup> arm., vol. 47, chart. 4.